



Sci cession parts + dettes

Par **jeanphi83tr**, le **14/10/2012 à 18:29**

Bonjour,
Mon père a acheté un appartement à crédit avec un ami/associé à 50% en créant une SCI. Son associé veut se retirer au bout de quelques mois et me céder ses parts. Mon père veut que je le fasse pour lui rendre service, parce qu'il dit ne pas pouvoir prendre les 100% de la SCI à son seul nom et il affirme qu'il payera entièrement le crédit si l'appartement n'est plus loué provisoirement. Mais je ne me sens absolument pas rassuré par cet arrangement. Je pense que je serais responsable à 50% du crédit, voir en totalité s'il n'est pas solvable. Est-il vrai qu'il ne peut pas en être seul propriétaire? Et si j'accepte, y-t-il un moyen pour me protéger des dettes? Je n'ai pas envie de démarrer ma vie (je suis majeur) avec une dette de 1000€ par mois pendant 10 ans pour rendre service. L'associé en question peut-il me céder ses 50% de nue propriété et/ou usufruit, tout en cédant ses 50% de dettes à mon père, ou quelque chose d'autre sur le même principe ? Et je suppose que je vais aussi devoir payer des impôts sur mes 50% du loyer de 700€ perçu malgré le crédit. Merci par avance pour vos lumières sur ce sujet. Cordialement,

Par **trichat**, le **14/10/2012 à 19:56**

Bonjour,
Vous pouvez trouver dans une question posée (droit de l'immobilier) par MARIEDOMIE une partie des réponses à votre propre question.
Je lui ai répondu à 4 reprises, en fonction des informations qu'elle communiquait, les 2, 6, 7 et 8/10.
Vous comprendrez que les problèmes posés par la gestion d'une SCI ne sont pas un long fleuve tranquille.
Ensuite, vos questions seront affinées.
Cordialement.

Par **trichat**, le **14/10/2012** à **19:59**

Bonjour,rnrnVous pouvez trouver dans une question posée (droit de l'immobilier) par MARIEDOMIE une partie des réponses à votre propre question.rnrnJe lui ai répondu à 4 reprises, en fonction des informations qu'elle communiquait, les 2, 6, 7 et 8/10.rnrnVous comprendrez que les problèmes posés par la gestion d'une SCI

Par **trichat**, le **14/10/2012** à **19:59**

Bonjour,rnrnVous pouvez trouver dans une question posée (droit de l'immobilier) par MARIEDOMIE une partie des réponses à votre propre question.rnrnJe lui ai répondu à 4 reprises, en fonction des informations qu'elle communiquait, les 2, 6, 7 et 8/10.rnrnVous comprendrez que les problèmes posés par la gestion d'une SCI